

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Ugo PLANCHET, le Maire.

La séance a été publique.

Etaients présents : MM LACHAUX Rémi, PLANCHET Ugo, CAFFARD Sébastien, LAZARO serge, KARPINSKI Benoit, DELARUE Fabien, BERSELLI Geoffrey, Mesdames BOUQUET Carole, ACQUEBERGE Manon, PETITJEAN Virginie, GUEQUIERE Laure.

Absents excusés : MM RAJAUD Benjamin a donné pouvoir à Madame BOUQUET, HUGUET Antoine a donné pouvoir à Monsieur CAFFARD, BARON Julien a donné pouvoir à Monsieur BERSELLI, FERREIRA Fernand

Convocation : 18/03/2021

Secrétaire de séance : Monsieur LAZARO Serge

Début de séance : 19h00

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote compte administratif 2020 commune et service eau/assainissement
- Vote compte de gestion 2020 commune et service eau/assainissement
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux d'impositions 2021
- Vote Budget primitif 2021 commune et service eau/assainissement
- Travaux chemin du Voiseux
- Convention avec la Fédération de pêche du Loiret pour la gestion de l'étang communal
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

### **Approbation du Compte Administratif 2020 de la commune :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Serge LAZARO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Ugo PLANCHET, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de présentation du compte administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reporté	130 940.09				130 940.09	
Opérations de l'exercice	57 904.78	162 834.93	359 408.55	417 924.33	417 313.33	580 759.26
RAR		21 465.00				21 465.00
TOTAUX	188 844.87	184 299.93	359 408.55	417 924.33	548 523.42	602 224.26
Résultat de clôture sans RAR	26 009.94			58 515.78		
Résultat de clôture avec RAR	4 544.94			58 515.78		

2° Constate que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **Approbation du Compte Administratif 2020 de l'Eau et de l'Assainissement :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Serge LAZARO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Ugo PLANCHET, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de présentation du compte administratif de l'eau et de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reporté		187 671.60		98 819.58		286 491.18
Opérations de l'exercice	34 423.46	51 841.78	96 564.62	140 391.08	130 988.08	192 232.86
RAR	5 100.00				5 100.00	
TOTAUX	39 523.46	239 513.38	96 564.62	239 210.66	136 088.08	478 724.04
Résultat de clôture sans RAR		205 089.92		142 646.04		347 735.96
Résultat de clôture avec RAR		199 989.92		142 646.04		342 635.96

2° Constate que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **Vote des Comptes des Gestion 2020 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Ugo PLANCHET,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif, de l'exercice 2020 de la Commune, du Service de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les décisions modificatives que s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune, du Service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats 2020 :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la manière suivante :

Compte	Commune	Eau et Assainissement
001 Investissement	-26 009.94	205 089.92
002 Fonctionnement	28 013.14	142 646.04
1068	30 502.64	

### **Vote des taux d'impositions 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 à savoir :

- Taxe foncière bâti de 32.19 %
- Taxe foncière non bâti de 40.47 %.

## **Vote des Budgets Primitifs 2021 :**

Le Conseil Municipal décide d'accepter le Budget Primitif 2020 comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	65 921.14 €	65 921.14 €	422 177.14 €	422 177.14 €
Eau et Assainissement	280 014.92 €	280 014.92 €	282 940.04 €	282 940.04 €

## **Travaux chemin du Voiseux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien de voirie sont à prévoir notamment Chemin du Voiseux.

Il Soumet au Conseil Municipal le détail des devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PROCHASSON pour un montant de 3 456.00€ TTC

## **Convention avec la Fédération de pêche du Loiret pour la gestion de l'étang communal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les représentants de la Fédération du Loiret pour la pêche afin d'obtenir des informations concernant la gestion de l'étang communal.

Le prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mars 2021 à 19h00.

Fin de la séance : 21h00

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

PLANCHET Ugo,

CAFFARD Sébastien,

BOUQUET Carole,

LACHAUX Rémi,

ACQUEBERGE Manon,

HUGUET Antoine,

Absent

LAZARO serge,

BARON Julien,

GUEQUIERE Laure

Absent

BERSELLI Geoffrey,

DELARUE Fabien,

RAJAUD Benjamin,

Absent

FERREIRA Fernand  
Absent

PETITJEAN Virginie,

KARPINSKI Benoit